

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N ° 2131**

présenté par

M. Loubet et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 9

I. – À l'alinéa 7, substituer au mot :

« alors qu'il »

le mot :

« ou qui ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à pouvoir éloigner toutes les personnes dangereuses du territoire national.